

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



Fédération Française de Football

Ligue d'Occitanie

District des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



**JOURNAL OFFICIEL
NUMERIQUE DU
DISTRICT DE
FOOTBALL DES
P-O PAYS CATALAN**

Tél : 04.68.54.61.11

770 avenue d'Argelès Sur
Mer 66100 PERPIGNAN

secretariat@pyrenees-orientales.fff.fr
<http://pyrenees-orientales.fff.fr>

**L'OFFICIEL 66
Saison 2023/2024**

N° d'astreinte des ELUS le
WEEK-END (uniquement)
du vendredi après 17h00
jusqu'au dimanche 15h00
en cas d'alerte météo et
circonstances
exceptionnelles
(décès , accident ...) :



06 10 84 48 53

**OFFICIEL 66 N°25 DU 16/02/2024
SAISON 2023/2024**

**L'OFFICIEL 66 N°25 DU 16/02/2024
SAISON 2023/2024**

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

RAPPEL : A VOS CARTONS VERTS !

Mise en place de l'opération **CARTON VERT** en U17 D1 et U15 D1 qui vise à valoriser les bonnes attitudes des joueurs en lien avec les valeurs de la FFF (Plaisir, Respect, Engagement, Tolérance et Solidarité).



Déjà 4 journées dans les catégories U17 & U15 D1 2° Phase !
Jouez le jeu du carton vert pour valoriser les bonnes attitudes des joueurs!

QUELQUES RAPPELS

Au cours d'une rencontre, **3 cartons verts maximum peuvent être attribués** :

- 2 cartons décernés par les observateurs (1 joueur max par équipe)
- 1 carton décerné par l'arbitre (1 joueur max par rencontre)

Il n'y a aucune obligation de délivrance, le **carton vert** est décerné uniquement dans le cadre de bonnes attitudes.

Le club accueillant est chargé de la mise en place du dispositif :

- 2 observateurs neutres sont désignés pour identifier les joueurs auteur de bons gestes au cours de la rencontre
- Un éducateur, un dirigeant ou encore un parent peuvent occuper le rôle d'observateur, la seule condition étant que le nombre par équipe soit identique
- Les observateurs de l'équipe A se concentrent sur le comportement des joueurs de l'équipe B et inversement. Il n'est pas nécessaire d'identifier ces observateurs sur la feuille de match.

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

A l'issue du match, concertation des observateurs et de l'arbitre et désignation du ou des joueurs lauréats.

L'information est alors notifiée sur la FMI de la même manière que pour l'attribution des cartons jaunes ou rouges :

Un carton (vert) à cocher + Un joueur à identifier
o Une valeur à associer, cette valeur peut être :



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



Formation en mars et avril 2024

" Ce n'est pas tout, le savoir-faire. Encore faut-il le faire savoir."
Les membres de l'association doivent savoir ce qui s'y passe pour encourager l'esprit d'équipe, et il faut faire connaître les actions de l'association aux interlocuteurs que sont les futurs adhérents, les collectivités et les partenaires afin d'établir un rapport de confiance. Le CDOS propose une session de formation pour améliorer la communication du club.



La communication interne et externe de mon association - Samedi 02 mars 2024 - Maison des Sports

But général : Mettre en place une communication efficace et adaptée au club

Date et heure : Samedi 02 mars 2024 de 9h à 17h

Lieu : Maison Départementale des Sports - PERPIGNAN

[Renseignements et Inscription ici](#)



Formation Jeunes Dirigeants Bénévoles - du 08 au 12 avril 2024 - Grand Stade les Capellans Saint-Cyprien

Comme chaque année le CDOS propose une formation à des jeunes futurs dirigeants

Date : lundi 08 au vendredi 12 avril 2024

Lieu : Grand Stade des Capellans - Saint-Cyprien

[Renseignements et inscriptions ici](#)

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

COMMISSION DES CHAMPIONNATS SÉNIORS & JEUNES

REUNION DU 13/02/2024 – PV N°24

Président : Jean-Claude DELATRE

Secrétaire : Régis SANCHEZ

Présents : Louis NIFOSI, Jean-Claude RICHARD, Vincent VANDEVILLE

Excusé : Fabrice OREGLIA

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

• *Compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'éthique sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif des appels qui pourraient être interjetés contre ses décisions, qui sont susceptibles de recours dans les formes et délais prescrits par l'article 190 des RG de la FFF.*

MATCHES REMIS / A REJOUER

- Retour Commission des Règlements et Contentieux : le match U13 Animation P/H du 03/02/24 N°27740186 PAC 2 / PEYRESTORTES 2 est à jouer le : 25/02/24.
- Le match de Coupe du Roussillon U19 du 24/03 CANET RFC / AVENIR FOOTBALL CATALAN, est remis mercredi 27/03/24 (CANET joue un match de Championnat U18 R1 le 23/03).

PROCHAINS TIRAGES

- Tirage ¼ de Finale de Challenge Bazataqui le 20/02/24 à 16h30. Matches le 24/03/24
- Tirages ½ Finales de Coupes du Roussillon U17, U15 et U13 le 20/02/24 à 16h45. Matches le 21/04/24
- Tirages ½ Finales de Coupe du Roussillon Séniors et Bazataqui le 26/03/24 à 16h30. Matches le 14/04/24

Le Président
J-C DELATRE



Le Secrétaire
Régis SANCHEZ



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Commission des Féminines

REUNION DU 14/02/2024 – PV N°22

Présidente : Annick COUEFFEC

Présents : Manon ALLIEU, François BARZIC, Laura GONCALVES, Charles PLANAS

Excusés : Patricia BREUX, Jean-Pierre COUCHEZ, Tomy DAVID, Pierre PERU, Pascale VILANOVE

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

• *Compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'éthique sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif des appels qui pourraient être interjetés contre ses décisions, qui sont susceptibles de recours dans les formes et délais prescrits par l'article 190 des RG de la FFF.*

- Enregistrement des résultats des 10 et 11/02/24.

TIRAGE CHALLENGE J-C LE GOFF

Equipes engagées en Challenge LE GOFF :

1. FC BAHO-PEZILLA
2. FC LE BOULOU SJPC
3. FC POLLESTRES 2
4. FC THUIR
5. FC CLAIRA - ST LAURENT
6. CABESTANY / ST CYPRIEN

Equipes reversées en Challenge LE GOFF

7. Equipe éliminée en ½ Finales CR : PERPIGNAN ESPOIR FEMININ
8. Equipe éliminée en ½ Finale CR : ENT. ASPRES - ARGELES

¼ de FINALE :

8 clubs : 4 matches = 4 qualifiés

Matches prévus le 25/02/24

PERPIGNAN ESPOIR FEMININ	FC THUIR
FC BAHO-PEZILLA	FC POLLESTRES 2
ENT. ASPRES - ARGELES	FC CLAIRA – ST LAURENT
FC LE BOULOU SJPC	ENT. CABESTANY – ST CYPRIEN

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

TIRAGE CR U15F

½ Finales : les 3 clubs qualifiés du 1er tour du 09/12/23 + l'exempt
FC LATOUR BAS ELNE – PERPIGNAN ESPOIR FEMININ – CANET RFC – FC CLAIRA / ST LAURENT

Matches prévus le 09/03/24

FC CLAIRA – ST LAURENT	PERPIGNAN ESPOIR FEMININ
FC LATOUR BAS ELNE	CANET RFC

COUPE DU ROUSSILLON FEMININES A 11

Clubs engagés :

CANET RFC - FC POLLESTRES - RF CANOHES TOULOUGES

½ Finales : 3 équipes : 1 match + 1 exempt = 2 qualifiés pour la FINALE

Matches prévus le 17/03/24. Tirage le mercredi 06/03/24 à 10h15

FESTIVAL FOOT U13 F PITCH

Equipes engagées

1. CANET RFC
2. FC LATOUR BAS ELNE
3. RF CANOHES TOULOUGES
4. ESPOIR FEMININ PERPIGNAN

○ **3 clubs à qualifier pour la Finale Régionale du 20/04/24 à BRAM**

1 MATCH + 2 EXEMPTS

Match le 23/03/23 ou en semaine sur accord des deux clubs. **Tirage le 17/03/24 10h30**

Plateau féminin de Carnaval du 10/02/24 à Canet-en-Roussillon



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

- 26 joueuses présentes des clubs de :
- CANET, LATOUR BAS ELNE, PERPIGNAN ESPOIR FEMININ, RFCT et POLLESTRES.
- Remise de cadeaux + médailles à chaque participante.
- Classement des 3 meilleurs déguisements + remise coupes.



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



La Présidente
Annick COUEFFEC

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Annick Coueffec', is written below the printed name.

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Commission de Discipline

REUNION DU 14/02/2024 – PV N°23

Président de Séance : Philippe MARCO-GREGORI

Secrétaire : Gérard DUQUESNE (présence partielle)

Présents : Gérard ANCEL, Jean-Claude RICHARD, Michel RAMONEDA

Représentant des Arbitres : Jamel BEN AMAR

Excusée : Marie-France MARTIN

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

Les sanctions disciplinaires, à l'exception des mesures conservatoires, sont susceptibles de recours devant la COMMISSION DEPARTEMENTALE D'APPEL DU DISTRICT DE FOOTBALL DES P-O, dans un délai de SEPT JOURS, conformément aux conditions de forme prévues à l'annexe 2 « Règlement Disciplinaire et Barème Disciplinaire » des Règlements Généraux de la F.F.F. Toutefois, compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

□ Procédures d'appel par le licencié ou son club (règlement disciplinaire de la FFF) :

Article 3.4.1.2 L'appel interjeté par l'assujetti intéressé :

- Lorsqu'il s'agit d'une personne physique, l'appel doit être formé en son nom propre ou en son nom et pour son compte, par courrier recommandé avec avis de réception ou par courrier électronique avec accusé de réception.

- Lorsque l'appel émane du club intéressé ou dont dépend la personne physique sanctionnée, il doit être formé selon l'une des deux formalités suivantes :

□ Par courrier recommandé avec avis de réception sur papier à en-tête ;

□ Par courrier électronique avec accusé de réception envoyé d'une adresse électronique officielle. * Dans ces deux cas, l'appel doit être interjeté dans un délai de sept jours après la notification de la décision contestée.

*Les sanctions disciplinaires sont consultables :

- par le licencié, sur son espace personnel Mon Compte F.F.F.

- par le club dans FOOTCLUBS

- rubrique ORGANISATION et PROCES-VERBAUX pour les dossiers nécessitant l'ouverture de dossiers et dans COMPETITIONS – DOSSIERS pour les relevés de décisions (cartons jaunes et rouges sans ouverture de dossier)

Annexe 2 Article 3.3.4.1 du Règlement Disciplinaire de la FFF - Les affaires non soumises à convocation : Pour les affaires non soumises à instruction ou celles pour lesquelles aucune audition n'est décidée, tout assujetti ayant été exclu par l'arbitre et/ou faisant l'objet d'observations de sa part sur la feuille de match ou d'un rapport d'un officiel peut faire valoir sa défense dans les deux jours calendaires à compter du lendemain de la rencontre, auprès de l'organe disciplinaire compétent en vertu de l'article 3.1.1 du présent règlement, en adressant ses observations écrites et/ou en sollicitant une audition devant cette instance.

LE PRÉSIDENT

M. Philippe MARCO-GREGORI



LE SECRÉTAIRE

Gérard DUQUESNE



Prochaine réunion le
Mercredi 21/02/24